



NOTE DE SERVICE N° 166- MBPE/DGD du 13 JUIL. 2017
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Prise en charge des maladies de longue durée

En vue d'une meilleure prise en charge des agents atteints de maladies de longue durée de la Direction Générale des Douanes, une opération de recensement des agents concernés aura lieu dans les différents services.

A cet effet, il est demandé aux responsables hiérarchiques de communiquer dans les meilleurs délais, les noms, prénoms, matricule, fonction et contacts des personnes concernées au Bureau de l'Action Sociale, sis à la Direction Générale, 1er étage, porte 30.

J'attache du prix à l'exécution de la présente note.

Le Directeur Général



Col. Maj. DA Pierre A.